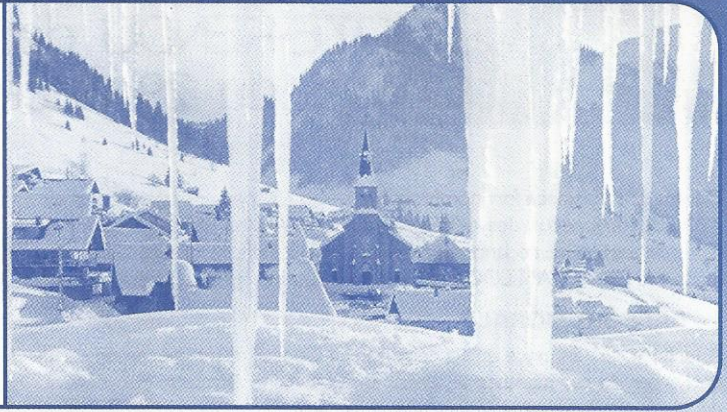


# Entre Nous

N° 51

Mars 2003



Dédic photo Châtel

Bulletin d'information de l'Association Amicale des Résidents de CHATEL – B.P. n° 34– 74390 – CHATEL

Site Internet: [www.residentschatel.com](http://www.residentschatel.com).

Courrier électronique e mail: [residentschatel@yahoo.fr](mailto:residentschatel@yahoo.fr).

## Cotisations 2003

Nous remercions vivement les adhérents qui ont fidèlement et ponctuellement rempli leur engagement de cotisation dès les premières semaines où elle fut demandée. Pour ceux qui n'ont pas encore eu le temps ou oublié ou... négligé de se mettre en règle de cotisation, il est instamment demandé de la verser le plus rapidement possible.

Pour rappel, il faut envoyer un chèque de 18 euros à l'ordre de :  
**ASSOCIATION AMICALE DES RESIDENTS DE CHATEL**

à l'adresse suivante :

**A.A.R.C. Boîte Postale n° 34 - 7490 CHATEL**

Nous remercions d'avance les adhérents concernés de remplir leur engagement.

**Le trésorier**

## Concours photo de l'AARCA

Le thème de cette année était : « **LE MONT DE GRANGE** »

M<sup>mes</sup> DZIAK Anne Marie et HEISSLER Francine de CHATEL ont été classées :  
3<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup>. (15 lots avaient été distribués).

Toutes nos félicitations pour ces brillantes concurrentes.

Prochain concours à remettre avant le 15 octobre 2003 : sujet :

**LES ANIMAUX DE LA FERME DU VAL D'ABONDANCE**

(un indice devra permettre d'identifier le Val d'Abondance sur chaque photo)

Vos photos couleur ou noir / blanc (format 15 x 21) + le négatif devront parvenir avec une explication d'où a été pris le cliché et 5 euros par photo

à Monsieur Bertrand GUFFROY

Hameau de Saix

74360 – LA CHAPELLE D'ABONDANCE

*La pensée d'Albert FLANDIN*

*« L'expérience est comme l'ombre de l'arbre :  
elle ne profite qu'à celui qui est au pied. »*

*Proverbe arabe*

## Le mot du Président

Pour la première fois, je m'adresse à vous depuis mon élection à la présidence de votre Association. Elle est en effet avant tout la votre et je vous remercie vivement de la confiance que vous m'avez témoignée en me confiant cette tâche et les responsabilités qu'elle comporte. Je tiens tout d'abord à rendre hommage à tous mes prédécesseurs, Henri Budin et Albert Flandin Présidents Fondateurs, Jean Louis Waché et André Jadot qui vient de me transmettre le flambeau après 3 ans de présidence active et fructueuse.

Ce sont eux qui ont fait de notre Association ce qu'elle est aujourd'hui et il est important pour moi de le souligner au moment où je leur succède. Cela dit le président n'est pas seul et je me dois de rappeler que je suis entouré d'un Conseil d'Administration composé de personnes compétentes et dévouées sur lesquelles je sais pouvoir compter. Vous en trouverez la nouvelle composition issue de la dernière Assemblée Générale dans l'encadré ci-dessous. Je salue également l'arrivée de deux nouveaux administrateurs en la personne de Patrick Hamel et Alain Fourot. Nous continuerons, soyez en sûrs, de porter dans notre action les valeurs qui ont fait de l'AARC ce qu'elle est aujourd'hui, dans les relations empreintes de franchise, fermeté mais correction que nous entretenons avec la Municipalité et l'ensemble des Châtellans.

Nous venons de vivre le 12<sup>ème</sup> Trophée de Ski dont vous trouverez les résultats et le compte rendu illustré de quelques photos dans les pages de ce bulletin. Nous continuerons bien entendu les activités ludiques, sportives, touristiques et conviviales en essayant autant que faire se peut de les développer et les diversifier si possible.

Je terminerai mon propos en rappelant à ceux d'entre vous qui peuvent y accéder que l'AARC dispose d'un site Internet qui est très documenté, constamment mis à jour et contient une foule de renseignements et informations. Je salue particulièrement Bernard JAHAN qui est notre site mestr. Il y consacre beaucoup de temps et fait un travail remarquable.

**Gérard VAN LOO**  
Président

## Composition du Conseil d'Administration :

**Albert FLANDIN** Président d'Honneur

Bureau :

**Gérard VAN LOO** Président

**Christiane SIFFER** Vice Présidente, Secrétaire

**Patrick HAMEL** Vice Président

**Lucien LUCAS** Trésorier

Administrateurs :

**Monique SEGAL** Trésorière Adjointe

**Jean Louis WACHE**

**Georges SEGAL**

**Jeannette VILTER**

**Alain FOUROT**



# COMPTE-RENDU de l'assemblée générale du 29 décembre 2002

Devant une assistance fort nombreuse (environ 150 personnes) avec plus de 190 pouvoirs reçus des adhérents absents, André JADOT, Président remercie tous les participants pour leur présence à cette Assemblée Générale. Il nomme Gérard VAN LOO, président de séance et passe à l'ordre du jour.

## I – RAPPORT MORAL

André JADOT annonce qu'il a demandé au Conseil d'Administration de le décharger de ses mandats de Président et d'Administrateur; qu'il détient depuis 6 ans. Il donne un cours rappel de sa présence au sein du Bureau : remplacement de la comptabilité manuelle par une gestion prévisionnelle informatisée, ouverture et développement de l'AARC par enquête de 140 questions, par création d'un site Internet, par nombreux appels à l'inscription de nouveaux membres, réunions avec les autorités locales et surtout création de relations mutuelles respectueuses entre adhérents et Châtelains. Réunion avec le syndicat du Val d'Abondance concernant la taxe de séjour, la carte d'hôte.

Il explique les raisons de son départ en mentionnant qu'il avait accepté la Présidence pour « Pas moins de deux et pas plus de trois ans » et parce qu'il n'est généralement pas mauvais de procéder à des renouvellements pour apporter un souffle, une imagination et un dynamisme nouveaux.

Gérard VAN LOO informe que le 12<sup>ème</sup> trophée de ski qui devait avoir lieu le 2 janvier 2003 et suivi d'un repas n'aura malheureusement pas lieu, par manque de neige. Il sera remis au jeudi 20 février 2003, toujours suivi d'un repas. Il explique qu'une petite erreur s'est produite dans notre bulletin, en voulant gagner de la place les 2 tableaux tarif résidents (Portes du Soleil et Châtel) ont été rassemblés, mais le tarif jeunes de 16 à 22 ans n'existe pas pour les Portes du Soleil – d'où certaines confusions.

Résolution n° 1: le rapport moral du Président est approuvé par l'assemblée à l'unanimité.

## 2 – RAPPORT FINANCIER – décembre 2001 à novembre 2002

Le rapport financier est présenté par le trésorier M. Lucien LUCAS et a été distribué aux participants.

La cotisation annuelle pour 2003 est portée à 18 euros.

M. BERTRAND contrôleur aux comptes a examiné les comptes ainsi que les pièces justificatives et déclare ceux-ci corrects de sorte que rien ne s'oppose à ce que le rapport financier soit approuvé par l'assemblée et que quitus soit donné au trésorier. André JADOT remercie Lucien LUCAS, pour son travail très précis et sa grande compétence.



Il a proposé à la Présidence Gérard VAN LOO bien connu par son organisation du trophée annuel et dont il se déclare rassuré de lui voir confier l'avenir de l'AARC.

Il remercie Bernard JAHAN présent dans la salle pour tous les services qu'il rend pour l'AARC (un site qui est très fourni en informations.) Ce site créé l'an dernier, bien que régulièrement fréquenté par les adhérents qui le connaissent semble bien méconnu par les autres! Régulièrement et très souvent mis à jour par Bernard JAHAN, sitemestre adhérent qui y consacre beaucoup de temps, il comporte une multitude de renseignements et informations concernant la station et notre Association. Il comporte également un annuaire des adhérents possédant une adresse électronique qui ont fait la démarche volontaire de s'y inscrire, ce qui permet à ces derniers d'échanger et correspondre. Son adresse est maintenant beaucoup plus simple et il vous est possible de le consulter très facilement (voir cette adresse en première page du bulletin.) N'hésitez pas à vous y rendre et à l'inscrire dans vos « favoris ».

Il rappelle les activités de l'AARC : le trophée de ski qui a toujours un grand succès organisé par Gérard VAN LOO, les activités de l'été : les excursions, les visites dans la région, l'organisation du stand de la St LAURENT, la réunion d'information d'été où 120 adhérents avaient participé au repas servi à « PLAINE DRANSE » et remercie Christiane SIFFER pour tout son dévouement pour l'AARC.

Résolution n° 2 : Le rapport financier mis au vote est approuvé à l'unanimité des voix par l'assemblée et quitus est donné au trésorier.

## 3 – RENOUELEMENT ET ELECTION DE NOUVEAUX MEMBRES AU C.A.

MM. Patrick HAMEL et Mr Alain FOUROT font acte de candidature pour entrer au Conseil d'Administration, et Mmes Monique SEGAL et Jeannette VILTER, membres sortants, renouvellent leur mandat.

Résolution n° 3 - Les mandats de MM. HAMEL et FOUROT et le renouvellement de Mmes SEGAL et VILTER sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

Arrivée de Mr THOULE et Mr RUFFET sous les applaudissements de l'assistance. Monsieur THOULE nous donne les dernières nouveautés à CHATEL: le nouveau télésiège de la CHAUX DES ROSEES, le parking du Lac de VONNES, les nouveaux trottoirs qui vont jusqu'au lac de Vonnes, la nouvelle toiture du presbytère en ardoise, les cloches supplémentaires avec carillon avec 3 mélodies, le revêtement de la route du Roitet refait., Châtel tour changement de local, Radio Châtel est passée dans les mains de la SEML, avec un nouveau directeur; les pistes de ski de fond seront payantes à partir de cet hiver; l'augmentation des impôts... à l'avenir tout sera fait pour ne pas trop augmenter, juste la répercussion de l'inflation et il laisse la parole à l'assistance.



**< Mr JADOT : La concession des remontées mécaniques à la Commune viendrait à échéance en 2003 , d'où adjudication et la préférence de l'AARC serait que Châtel garde cette concession, parce que tous les skieurs sont très satisfaits de l'entretien des pistes, et il semble préférable que se soient des châtelains qui entretiennent les pistes , car ils sont bien au courant et sentimentalement ils sont attachés à Châtel..**

Mr THOULE veut rassurer car c'est aussi le vœu de la municipalité. L'autorisation d'exploiter les remontées mécaniques appartient à la Commune et tous les 18 ans cette concession est remise en adjudication. Il y aura un appel d'offre, et toutes les sociétés peuvent être intéressées par l'exploitation des remontées mécaniques de Châtel, la Municipalité choisira.

Mr RUFFET nous apprend que la Société de Sport et Tourisme sera candidate au renouvellement du contrat. L'adjudication aura lieu vers juillet 2003 puisque la concession s'arrête en décembre 2003. Il remercie Mr JADOT d'avoir bien voulu dire que la Société de Sport et Tourisme de Châtel n'a pas démerité, beaucoup de changement en 15 ans, il faut fournir un bon dossier pour que la SEML emporte le morceau, une rude bagarre en perspective, mais pour l'intérêt de CHATEL il faut que la SEML continue l'exploitation.

**< La Commune de CHATEL doit-elle payer une redevance pour les pistes de ski situées sur le terrain privé de la Commune de LA CHAPELLE D'ABONDANCE ?**

La Commune de CHATEL paie à la Commune de LA CHAPELLE D'ABONDANCE, depuis une dizaine d'année une redevance pour les pylones et les gares des télésièges des COMBES,, du CORNEBOIS, du sommet de la CHAUX DES ROSEES car tout ce secteur est sur le terrain privé de LA CHAPELLE D'ABONDANCE

**< Où en est-on avec le changement de la TAXE DE SEJOUR ?**

Jusqu'en 1991 la taxe de séjour qui concerne toutes les communes touristiques, était facturée à Châtel (par la régie municipale), sur la base des nuitées effectivement louées par les propriétaires, hôteliers, etc... qui devaient « spontanément » déclarer les nuitées louées. Ceux-ci ne se bousculant pas chez le régisseur (!) cette facturation dite « au réel » a depuis cette date laissé la place à une facturation forfaitaire imposée à tous les propriétaires louant leur appartement quel que soit le nombre de nuitées louées. Cette facturation forfaitaire a pour conséquences légales, outre le principe du forfait, l'interdiction pour le propriétaire de la recouvrer en tant que telle en plus du montant de la location auprès du locataire. Le produit de cette taxe de séjour est intégralement rever-

sé à l'Office du Tourisme et constitue la part essentielle de son budget de fonctionnement. Il est important de préciser que le propriétaire qui met gratuitement à disposition son appartement à des membres de sa famille ou à des amis doit régler la taxe de séjour forfaitaire pour ces amis. Par ailleurs, le règlement de la taxe de séjour conditionne l'attribution de la carte d'hôte à ces amis ou locataires. Une réunion a été organisée en septembre 2002 en vue d'étudier la remise en cause éventuelle de cette facturation forfaitaire et le retour à la facturation au réel. Une commission sera mise en place en 2003 pour en discuter. Les adhérents intéressés souhaitant faire partie de cette commission sont priés de se faire connaître en mairie.

**< La CARTE D'HOTE**

La carte d'hôte destinée aux touristes de passage n'est pas attribuée aux « touristes permanents » que sont les résidents. S'il est compréhensible de ne pouvoir bénéficier en ce qui concerne les remontées mécaniques par exemple à la fois des avantages réservés aux châtelains et de ceux « moindres » réservés aux touristes de passage, le président André JADOT fait remarquer qu'il serait normal que les résidents puissent bénéficier des autres avantages de la carte d'hôte (réductions consenties par les commerçants entre autres) Il faut cependant convenir que bon nombre d'entre eux les accordent sans carte d'hôte à leurs clients fidèles ...

**< Quels sont les projets des remontées mécaniques entre le secteur Linga et SuperChâtel ?**

Une étude vient d'être faite et 4 possibilités ont été chiffrées – Une réunion publique aura lieu au printemps pour avoir l'avis de la population :  
 - téléporté qui partirait du centre du village et qui irait vers le Linga  
 - départ en télésiège d'un terrain en dessous de l'hotel « LE TREMPLEIN » en direction de Super Châtel

**< Regrets que le forfait d'hiver n'inclut plus le forfait saison d'été**

Mr RUFFET : Il fallait s'aligner aux désirs des Portes du Soleil..

**< Quel sera le prix des journées de ski de fond, et les pistes de fonds seront elles entretenues régulièrement ? la piste de Super Châtel n'a pas encore été tracée.**

Il devrait être d'environ 3,80 euros par jour , et les pistes devraient être tracées , dès qu'il y aura assez de neige., il faudrait aussi que les piétons respectent les pistes de ski de fond. Une piste sera aussi tracée sur le secteur de Vonnes, où il n'y a pas beaucoup de pente.





< les trottoirs qui ont été réalisés seront ils déneigés, car l'année dernière, ils étaient dangereux, ce qui fait que les piétons ont marché sur la route.. ?

Il ne faut pas oublier que Châtel est une station de sport d'hiver, et qu'il est difficile de déneiger plusieurs fois par jour.

< Le télésiège de CHAUX FLEURIE va-t-il bientôt être remplacé ?

Ce télésiège n'est pas implanté à CHATEL, mais il dépend de MONTRIOND, et il est exploité par AVORIAZ. , il sera probablement remplacé, mais pas avant 2006..

< Félicitations pour la construction d'un beau chalet qui remplacera la carcasse vieille de plus de 20 ans à Petit Châtel.

Ce permis de construire a été délivré, car Mr THOULE a insisté chez le Préfet pour que cette construction se réalise et il en est heureux.

< Que devient la construction sur la Savonette « Balcons de Châtel » ?

<Mr THOULE avait proposé une rencontre avec les avocats des résidences de l'Alpen, Vonnès, le promoteur et de la Mairie, mais à ce jour, cette rencontre ne s'est pas faite. Un autre permis de construire a été demandé et a été refusé pour 2 raisons : interdiction du Préfet de construire un bâtiment de plus de 500 m<sup>2</sup> à cause de l'assainissement ; cette interdiction pourrait être levée en juin prochain par le Préfet ; le bâtiment est trop près d'une ferme avec plus de 20 vaches, car d'après la loi montagne, il faut respecter 50 mètres, alors qu'actuellement la construction est à peine à 12 mètres de la ferme ....

Mr THOULE précise que l'administration demanderait au promoteur de déplacer de quelques mètres son bâtiment vers l'arrière de la ferme, même s'il restait dans les 50 mètres interdits, il pourrait obtenir un avis favorable... !

André JADOT remercie le Président, et le Vice Président de l'Association Amicale des Résidents de La Chapelle d'Abondance pour leur présence à l'Assemblée Générale, il remercie Mr le Maire et Mr RUFFET d'avoir accepté l'invitation à notre Assemblée, et invite l'ensemble de l'assistance de prendre le verre de l'amitié.

G.VAN LOO  
Président

Ch.SIFFER  
Secrétaire

## Quoi de neuf sur la taxe de séjour ?

Une réunion s'est tenue le 7/11/02 à La Chapelle d'Abondance à l'initiative du syndicat du Val d'Abondance.

En deux mots, il en ressort ce qui suit:

La forfaitisation de la taxe de séjour a une double signification:

1. la taxe est basée sur un calcul tenant compte de la classification du logement et d'un nombre moyen de nuitées mais aussi ;
2. la taxe de séjour devient une taxe obligatoirement à charge du logeur et ce dernier n'est pas légalement autorisé à la récupérer (au moins sous ce nom) et contrairement au cas de non forfaitisation.

Ce second aspect - important pour les logeurs - était ignoré par tout le monde y compris par toutes les autorités municipales qui l'ont découvert à l'occasion d'un audit qu'elles avaient fait faire sur le rendement de cette taxe.

Devant cette situation nouvelle et embarrassante, le Syndicat du Val a proposé de créer une commission pour examiner les moyens de rendre cette taxe moins insupportable. Cette commission serait composée de représentants du Syndicat du Val et aussi de représentants d'associations ou groupes concernés ou intéressés par ce problème.

En conséquence: un bon point pour le Syndicat qui consulte les assujettis et ne met pas les intéressés devant le fait accompli et deuxièmement, ceci entraîne l'obligation pour notre Association d'être présente de manière forte dans cette commission. L'espoir persiste d'obtenir la taxe de séjour calculée « au réel » c'est à dire en fonction du nombre réel de nuitées et à charge du client et plus à charge du logeur

**Appel est donc fait à nos adhérents pour qu'ils se fassent connaître et ainsi y assurer notre présence indispensable.**

Que les volontaires donnent leurs noms, adresse, Nos téléph. en spécifiant « taxe de séjour » à envoyer à AARC BP N° 34 74390 Châtel

BUDGET PREVISIONNEL 2002/2003									
IMP P U T	AARC	BUDGET	TOTAL DEP/REC	DEP/REC A	PROVISIONS A	TOTAL DEP/REC	Report E/A	PREVISION	Report G/E
		INITIAL EXCE	A FIN NOV 02	PREVOIR EN NOV	PREVOIR FIN NOV	EXCE 2002	BUDGET EXCE	BUDGET EXCE	
		- A -	- B -	- C -	- D -	- E -	- F -	- G -	- H -
<b>DEPENSES</b>									
0	<b>BULLETIN INFO</b>								
1	Impression	3 425	2 568,17		812,62	3 380,79	-1,29	3 650,85	7,99
2	Routage	250	244,82		123,35	368,17	47,27	561,96	52,64
3	Affranchissement	1 125	1 137,68		23,50	1 161,18	3,22	1 596,00	37,45
	<b>SS TOT. 0</b>	<b>4 800</b>	<b>3 950,67</b>			<b>4 910,14</b>	<b>2,29</b>	<b>5 808,81</b>	<b>18,30</b>
10	<b>FRAIS ADM</b>								
11	Photocopies	50	28,12			28,12	-43,76	29,53	5,00
12	Fournitures bx	420	278,90			278,90	-33,60	292,85	5,00
13	Affranchissement	800	826,36		47,21	873,57	9,20	917,25	5,00
14	Téléphone/Fax	240	165,14			165,14	-31,19	173,40	5,00
15	Achats Librairie	25							
16	Carte de membre	160			160,00	160,00			
	<b>SS TOT. 1 0</b>	<b>1 695</b>	<b>1 298,52</b>			<b>1 505,73</b>	<b>-11,17</b>	<b>1 413,02</b>	<b>-6,16</b>
20	<b>LOISIRS</b>								
21	Accueil/Réunions	515	1 203,84		293,98	1 497,82	190,84	1 572,71	5,00
22	Trophée:organis.	465	415,21			415,21	-10,71	435,97	5,00
23	Trophée: lots	350	159,30			159,30	-54,49	167,27	5,00
24	Trophée: SEML	330	0,01		350,00	350,01	6,06	367,51	5,00
25	Trophée: photos	10							
26	Trophée: NdFr.	20							
	<b>SS TOT. 2 0</b>	<b>1 690</b>	<b>1 778,36</b>			<b>2 422,34</b>	<b>43,33</b>	<b>2 543,46</b>	<b>5,00</b>
30	<b>FRAIS COM</b>								
31	Publicité	1 100	1 040,03			1 040,03	-5,45	1 092,03	5,00
32	Abonnements jnx	55	52,00			52,00	-5,45	54,60	5,00
33	Assurances	180	201,37			201,37	11,87	217,48	8,00
34	Remb. cotis.	50							
	<b>SS TOT. 3 0</b>	<b>1 385</b>	<b>1 293,40</b>			<b>1 293,40</b>	<b>-6,61</b>	<b>1 364,11</b>	<b>5,47</b>
40	<b>FRAIS FINANCIERS</b>								
41	Frais bancaires	15	19,73			19,73	31,53	20,72	5,00
	<b>SS TOT. 4 0</b>	<b>15</b>	<b>19,73</b>			<b>19,73</b>	<b>31,53</b>	<b>20,72</b>	<b>5,00</b>
50	<b>FRAIS GENERAUX</b>								
51	Frais généraux		516,99						
52	Dépt des Elus	720			150,00	666,99	-7,36	700,34	5,00
53	Location Bureau	195			195,00	195,00		204,75	5,00
54	Location Salle	125			125,00	125,00		131,25	5,00
55	Dons, Gratif, etc	100	101,00			101,00	1,00	106,05	5,00
	<b>SS TOT. 5 0</b>	<b>1 140</b>	<b>617,99</b>			<b>1 087,99</b>	<b>-4,56</b>	<b>1 142,39</b>	<b>5,00</b>
60	<b>DIVERS</b>								
61	Divers	3	13,95			13,95	365,00	14,65	5,00
62	Transit								
	<b>SS TOT. 6 0</b>	<b>3</b>	<b>13,95</b>			<b>13,95</b>	<b>365,00</b>	<b>14,65</b>	<b>5,00</b>
	<b>GD TOTAL</b>	<b>10 728</b>	<b>8 972,62</b>			<b>11 253,28</b>	<b>4,90</b>	<b>12 307,15</b>	<b>9,36</b>
<b>RECETTES</b>									
71	648 Cotisations	10 454	11 035,99		-17,00	11 018,99	5,40	11 569,94	5,00
72	Particip. Activités	76	663,00			663,00	772,37	696,15	5,00
73	Divers	20	5,20			5,20	-74,00	5,20	
74/76	Prod. Financiers	198	334,11			334,11	68,74	335,00	0,27
	<b>TOT RECETTES :</b>	<b>10 748</b>	<b>12 038,30</b>			<b>12 021,30</b>	<b>11,85</b>	<b>12 608,29</b>	<b>4,87</b>
	Résultats	20	3 065,68			768,02		299,14	-61,05



## Quoi de neuf à Châtel ?

(extraits des Journaux du Messager et du Dauphiné)  
Ces informations n'engagent pas la responsabilité de l'Association

### Réception de nouveaux véhicules pour assurer le transport dans la station

Tout juste arrivés pour les vacances d'hiver, les cinq bus nouvelle génération circulent désormais pour le plus grand plaisir de la clientèle.

Cent dix places, équipés de moteur antipollution aux normes « Euro 3 » chaînage automatique, ces véhicules d'un montant unitaire de 206.000 euros se veulent confortables, propres et fonctionnels, grâce à leurs trois ouvertures latérales. Le marché du transport chatellan, acquis par la société Frossard pour un montant de près de 900.000 euros par an, s'inscrit dans une volonté d'amélioration du transport.

La commune, autorité organisatrice en matière de transport aura à charge 150.000 euros annuels de dépense alors que la société de remontées mécaniques assumera le complément soit 750.000 euros environ. Une dépense « transport » qui est passée du simple au double par la volonté d'améliorer le service. Le marché a été confié pour 7 ans et chaque année le parc de véhicules sera rajeuni. La réception de ces véhicules a été faite le jeudi 13 février en présence du maire Philippe THOULE. A compter de cette année, la société FROSSARD versera une taxe professionnelle à la commune sous son identité, FROSSARD CHATEL BUS.



## Les innovations de la saison 2003

### Attention au stationnement

Le stationnement est à nouveau au cœur des débats de la saison blanche. De plus en plus des barrières en bois imposent des places de stationnement réduites pour une circulation plus fluide. Il faudra être vigilant sur la façon de stationner et si le conducteur ne l'est pas, la police municipale a reçu des consignes précises. A noter que le samedi, jour d'arrivée, l'indulgence sera de mise mais dès le lendemain, méfiance ! Pour l'accueil des clients, le parking souterrain sera accessible gratuitement pour une heure. Les détenteurs de la carte d'hôte auront droit à une durée gratuite plus importante. Le parking souterrain devient lui, accessible 24 heures sur 24 grâce à un accès automatisé. Un conseil : la nuit, ne pas oublier son ticket de stationnement dans la voiture qui fait office de clé d'accès.

### Le ski de fond payant.

Le ski de fond devient payant alors que les pistes praticables se réduisent d'année en année. Et oui, les fondeurs glissent parfois sur les terres privées tout comme la commune qui se voit refuser les droits de passage pour cette activité.

Le conseil municipal a voté les différents tarifs de ski de fond en harmonie avec l'association Hte Savoie ski de fond, la redevance : séance adulte est à 4,6 euros, jeune : 1,8 euros, carte hebdomadaire adulte : 100 euros, carte nationale jeune : 20 euros, création d'une carte saison site adulte : 38 euros.



## Quoi de neuf dans les stations ?

**Châtel :** A Plaine Dranse le télésiège de Chau des Rosées était à deux places et pinces fixes, désormais c'est un six places débrayables. Le débit devrait passer de 1.350 skieurs à l'heure à quasiment 3.000 ! Le tout pour un investissement de 4.573.470 euros.

**La Chapelle d'Abondance :** La station innove dans un half-pipe sur le domaine de Braitaz. Long de 250 mètres il est accessible à tous les snowboarders et free riders.

**Avoriaz :** création d'un troisième snowpark situé à l'entrée de la station pour les snowboarders et les skieurs débutants. Le half-pipe existant de la « tête aux boeufs » devient un Super Pipe avec 120 mètres de long doté de murs de 6 mètres. Afin d'améliorer la liaison à ski entre Morzine et Avoriaz, la capacité de la télécabine de Super Morzine est augmentée pour atteindre un débit de 1800 personnes à l'heure.

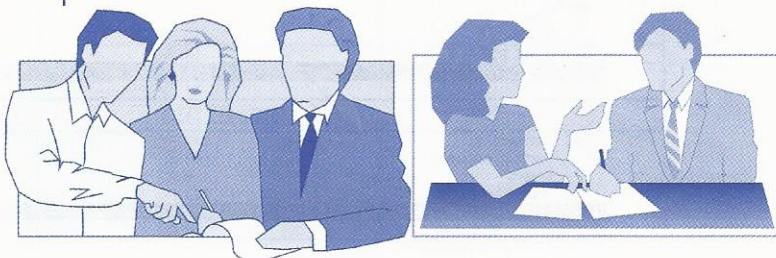
**Les Gets :** Deux nouveaux télésièges débrayables 6 places voient le jour sur le secteur des Chavannes. L'un est installé à côté du télésiège de la Rosta, l'autre remplace les deux téléskis des Nauchets.

**Torgnon :** une nouvelle piste est proposée sous le télésiège du Tronchet, une piste non damée, avec une pente soutenue, pour les amoureux de poussée d'adrénaline... et le plaisir des yeux de ceux qui sont sur la remontée !

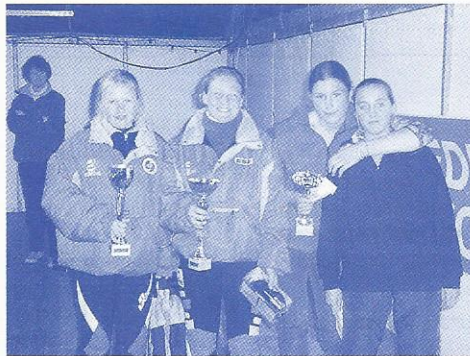


## Extraits des derniers conseils municipaux

- Il a fixé les tarifs applicables pour la saison d'hiver 2002/2003 relatifs aux interventions des services de secours sur les pistes balisées de ski alpin, de fond et de randonnées ainsi qu'aux opérations de secours hélicoptérés, moyennant un dédommagement forfaitaire des pisteurs secouristes d'un montant de 53 euros, facturé pour chaque intervention et aux transports par ambulance, moyennant une majoration de 10% des tarifs du prestataire pour les frais de gestion, et pris actes du forfait inchangé pour une prise en charge par le SDIS en cas de carence d'ambulances ;
- il a adopté les dispositions du plan de secours sur l'ensemble des pistes du domaine skiable de la station pour la saison d'hiver 2002/2003, avec la mise à jour des personnes du service des pistes ainsi que du matériel ;
- rédaction d'un mémoire indemnitaire à proposer à la copropriété « Le Hameau des 4 saisons » selon la proposition faite pour cette prestation sur la base d'un tarif forfaitaire au temps passé ;
- les conseillers sont informés de la consultation lancée en vue d'obtenir une aide juridique dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation des remontées mécaniques ; du dossier du parking « Plein soleil » pour lequel la commune devra décider si elle désire acquérir le tréfonds pour permettre la réalisation future de parkings souterrains et obtenir une servitude de passage pour l'aménagement d'un accès piétonnier.
- il a approuvé le plan de financement proposé par le Seleg 74 concernant les travaux de mise en souterrain de lignes, route du Boude, pour un montant global de l'opération de 360.000 euros TTC, dont la quote part restant à la charge de la commune soit 67.323 euros sera réglée sous forme d'annuités à compter du 1er janvier 2004 non compris les frais généraux s'élevant à 10.485 euros







## 12<sup>ème</sup> Trophée des résidents

Le 12<sup>ème</sup> Trophée de ski s'est déroulé le jeudi 20 février à 18h30 sur le stade de slalom du Linga et a rencontré son succès maintenant habituel mais toujours renouvelé ! 83 concurrents ont rivalisé de combativité dans leurs catégories respectives et ce dans la bonne humeur !

Organisé par les bénévoles de l'Association avec le concours technique de la SEML, de l'ESF et du Ski-Club de Châtel, celui de l'Office de Tourisme pour l'animation et de Radio Chatel pour sa promotion, il s'est déroulé sur un stade parfaitement préparé et dans les meilleures conditions de piste et de météo ! Le niveau sportif a été comme à l'accoutumée très brillant (3 flèches d'or et 9 flèches de vermeil !) tout en laissant la place qu'ils méritent aux nombreux concurrents qui ont couru pour se faire plaisir et passer un excellent moment.

Vous trouverez ci-après les résultats de ce trophée (3 premiers de chaque catégorie). Le classement complet peut être consulté sur le site de l'AARC [www.residentschatel.com](http://www.residentschatel.com).

La course a été comme depuis plusieurs années maintenant dotée par la Municipalité de Châtel, l'Office de Tourisme, la SEML, Radio Châtel RTL2 et les commerçants châtelains dont la liste exhaustive est indiquée ci-dessous.

La remise des Prix s'est déroulée dans le chapiteau municipal situé au pied du Linga et a été suivie d'un repas livré par un traiteur. Ce repas d'une excellente qualité a rassemblé quelques 65 convives qui ont ainsi prolongé la course par une très agréable soirée.

Liste des commerçants châtelains ou de proximité ayant participé à la dotation de la Course :

Magasins de Sport : Richard Sports, Germain Sports, Daniel Cruz Sports, Mézière Sports, Charles Sports, Rubin Sports, Crépy Sports, Vertical Horizon.

Restaurants : Le Repos du Berger, Le Bois Prin, Plaine Dranse, Le Refuge du Mille Pâtes, Le Chalet de Théo, La Flambée, La Perdrix Blanche, Les Portes du Soleil (Super Châtel), le Pierrier, Le Fiacre, La Grange.

Divers : Crédit Agricole de Haute Savoie, Caisse d'Épargne d'Alsace, Agence Altitude Immobilier, Les Délices de Châtel, 3BE vêtements, Péta-le Esthétique, Pharmacie Favre, Bijouterie B, Photo Geneston, La Pivotte, Gatita, La Lavandière, Boucherie Tochet.

Commerçants non sédentaires présents au marché de Châtel : A. Mella (Le Biot), Alain fromager.



### Classement Général :

1<sup>er</sup> : Stéphane MASSON 35"52 Or  
2<sup>ème</sup> : Sébastien FOUROT 37"23 Or  
3<sup>ème</sup> : Amélie MASSON 37"69 Vermeil

### Catégorie C3 (Classés hommes + de 25 ans)

1<sup>er</sup> : Marc ANTOINE 39'01 Vermeil  
2<sup>ème</sup> : Gérard CORDONNIER 42'43 Argent  
3<sup>ème</sup> : Gilles MAZE 45'50 Bronze

### Catégorie E3 Jeunes 13 à 17 ans

1<sup>er</sup> : Fabien BIGARD 42'60 Argent  
2<sup>ème</sup> : Matthias HUBERSCHWILLER 42'80 Argent  
3<sup>ème</sup> : Luc MORANDI 46"16 Argent

### Catégorie H1 Hommes 18 à 50 ans

1<sup>er</sup> : Claude SANGERMANO 43'27 Argent  
2<sup>ème</sup> : Arnaud DELAPORTE 43'95  
3<sup>ème</sup> : Nicolas FRAISSE 45'17

### Catégorie C1 (Classés Hommes – de 25 ans) :

1<sup>er</sup> : Stéphane MASSON 35"52 Or  
2<sup>ème</sup> : Sébastien FOUROT 37"23 Or  
3<sup>ème</sup> : Jeremy FOUROT 38'69 Vermeil

### Catégorie E1 Enfants – de 12 ans

1<sup>er</sup> : Houcheng KIAN 48'10 Bronze  
2<sup>ème</sup> : Clothilde HUBERSCHWILLER 49'69 Bronze  
3<sup>ème</sup> : Marie Julie HARTMANN 50'69 Bronze

### Catégorie F1 : Dames 18 à 30 ans

1<sup>ère</sup> : Céline HEROS 44'54 Argent  
2<sup>ème</sup> : Clémence LATOUR 56'60  
3<sup>ème</sup> : Caroline VAN LOO 1'20"53

### Catégorie H2 hommes + de 50 ans

1<sup>er</sup> : Philippe HEROS 47'94 Bronze  
2<sup>ème</sup> : Jean MORANDI 52'83  
3<sup>ème</sup> : Kamiar KIAN 54'45

### Catégorie C2 (Classées Dames – de 25 ans)

1<sup>ère</sup> : Noémie CORNUAU 39'52 Vermeil  
2<sup>ème</sup> : Mélodie DALLE 42'18 Argent  
3<sup>ème</sup> : Coline HERY 42'99 Argent

### Catégorie E2 Jeunes filles 13 à 17 ans:

1<sup>ère</sup> : Amélie MASSON 37"69 Vermeil  
2<sup>ème</sup> : Aline FOUROT 41'65 Vermeil  
3<sup>ème</sup> : Tinou Pai BLANC 46.34 Bronze

### Catégorie F2 Dames + de 30 ans

1<sup>ère</sup> : Patricia CORNUAU 47'42 Bronze  
2<sup>ème</sup> : Catherine FOUROT 52'73  
3<sup>ème</sup> : Marie José BRIENNE 56'99

